

# GT3 1. La mise en accessibilité universelle des CFA

## 1.1 et 1.3 Accessibilité universelle des CFA

### Objectifs :

**Mettre en place et outiller une démarche volontaire des CFA pour rendre accessible les formations aux apprentis en situation de handicap. Sécuriser leur parcours de formation.**

### ➤ Réponse d'aujourd'hui

Pas de signification partagée et claire de l'accessibilité universelle.

Peu d'approches concernant l'accessibilité pédagogique. L'apprenti est parfois obligé de renoncer à une formation ou métier quand il s'aperçoit en dernière minute que le CFA ou l'enseignement n'est pas accessible.

Des initiatives dans 3 régions mais pas de partage national de cohérence.

### ➤ Réponse et solutions pour demain

« l'accessibilité universelle des CFA : un process et des exigences définies »

Un référentiel socle commun composé d'exigences à respecter par les CFA qui s'engagent dans une démarche d'accessibilité universelle (physique et pédagogique) en vue de l'accueil des apprenants en situation de handicap. Ces exigences sont illustrées par des recommandations ou des bonnes pratiques de mise en œuvre.

Un outil commun permettant aux CFA de s'auto évaluer par rapport à ces exigences , de définir et assurer la mise en place et le suivi de plans d'amélioration continus. De formaliser une certification/labellisation.

Une charte d'engagement signée et visible de tous.

Enfin une visibilité permettant à l'apprenti en situation de handicap de sécuriser ses choix de formation et donc son projet personnel.

### ➤ Modalités de déploiement

Le référentiel d'exigences s'appuie sur le référentiel des critères de certifications des CFA mis en place par la DGEFP.

Il vient éclairer, préciser et renforcer les quatre critères trop généraux concernant l'accessibilité.

### ➤ Conditions de réussite

L'exigence de mise en accessibilité même si elle est dans un processus d'auto certification ne doit pas être une démarche facultative isolée mais une démarche nécessaire à la certification d'un CFA.

Donc être menée en lien étroit avec la procédure et la plateforme de certification des CFA et celle des formations éligibles au CPF.

# GT3 1. La mise en accessibilité universelle des CFA

## 1.1 et 1.3 Accessibilité universelle des CFA

### Les perspectives post restitution du 10 mai 2019

#### Dans le mois suivant:

- Finaliser en lien avec l'AFNOR l'implémentation dans l'outil OK Pilot afin d'avoir un process d'auto certification reconnu.
- Consolider et éditer le document de référence présentant les exigences liées à l'accessibilité universelle et les recommandations associées

#### D'ici Octobre:

- Etendre la démarche ( ajouts d'exigences spécifiques au socle commun) aux Grandes Ecoles et aux Universités en lien avec les chartes handicap signées par la CGE et la CPU.
- Enrichir le répertoire des CFA en ajoutant un indicateur permettant d'identifier rapidement ceux qui en sont encore au balbutiement, ceux qui ont engagé la démarche de mise en accessibilité par rapport aux exigences et la mise en place de plans d'amélioration continue, ceux qui sont en conformité avec les exigences d'accessibilité universelle.
- Considérer son application dans le cas des organismes de formation en général en lien avec le référentiel des formations éligibles aux CPF.

# GT3 1. La mise en accessibilité universelle des CFA

## 1.1 et 1.3 Accessibilité universelle des CFA

### **Proposition** de « pitch » (fil rouge / argumentaire) pour la présentation de 4 min. du 10 mai

*Avant, les CFA n'étaient pas tous accessibles aux personnes en situation de handicap : les apprentis en situation de handicap rencontraient parfois des difficultés pour suivre une formation et les référents handicap dans les structures étaient peu formés, et rarement à plein temps, pour les accompagner dans leurs besoins de compensation...*

*Aujourd'hui, avec une homogénéisation des réponses, les CFA entrent dans une démarche d'accessibilité universelle (amélioration continue) pour le bâti et les contenus pédagogiques.*

*Ces critères d'accessibilité du bâti et pédagogiques viennent en complément du CPF dans lequel les notions de handicap et d'accessibilité ont été ébauchés, les CFA entrent dans une démarche pérenne d'accessibilité : **visibilité immédiate pour l'apprenti de l'accessibilité universelle pour se repérer dans les différent CFA** qui bénéficieront d'un outil d'auto évaluation sur les exigences d'accessibilité universelle (bâtiment et contenu pédagogique) qui s'appuie sur un référentiel et sur une charte.*